

21 MARS 2014



Communauté d'Agglomération du Niortais

Territoires de vie

Volants : 78
 Convocation du Conseil de Communauté :
 le 7 mars 2014
 Affichage du Compte-rendu Sommaire :
 le 18 mars 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 mars 2014

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LA 2EME TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU COLLECTEUR DEEAUX USEES DE LA VALLEE DU LAMBON

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Joël BOURCHENIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Sylvie DEBOEUF, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Catherine GAUFICHON, Michel GENDREAU, Gérard GIBAULT, Nicole GRAVAT, Jean-Jacques GUILLET, Nicole ZORE, Florent JARRAULT, Bernard JOURDAN, Gérard LABORDERIE, Virginie LEONARD, Elisabeth MAILLARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROUILLEAU, Jean-Louis SIMON, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Dominique VALLEE, Daniel VEILLET, Huseyin YLIDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Blanche BAWANA à Michel GENDREAU, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Gilbert GOLAZ à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne LABBE à Alain PIVETEAU, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Franck MICHEL à Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Christophe POIRIER à Jean-Louis SIMON, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT à Françoise TALBOT

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :
 Maryvonne ARDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Thierry BUREAU, Robert GOUSSEAU, Emmanuel GROLLEAU, Rabah LAICHOUR, Olivier MARIE

Titulaires absents excusés :

Blanche BAWANA, Brigitte COMPETISSA, Gilbert GOLAZ, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Jean-Pierre MGAULT, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Francis THIBAUDAULT

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 MARS 2014

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LA 2EME TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU COLLECTEUR D'EAUX USEES DE LA VALLEE DU LAMBON

Monsieur Joël MISBERT, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais doit réaliser des travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées de la Vallée du Lambon.

La vallée du Lambon est située dans les périmètres de protection rapprochée dits sensibles (1-b et 1-c) des captages du SEV, alimentant les communes de Niort, Bessines, Coulon, Aiffres et Magné.

L'arrêté préfectoral du 29 Novembre 2010 déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau potable à partir des captages du « Vivier », de « Gachet I » et de « Gachet III » fixe dans son annexe 12 : Périmètre de protection rapprochée 1-b des captages du « Vivier », de « Gachet I » et de « Gachet III » :

« Le collecteur d'eaux usées domestiques qui suit le fond de la vallée du Lambon verra son étanchéité éprouvée tous les 5 ans [...] »

De plus, les équipements de métrologie installés au poste de refoulement du Vivier en 2012 ont permis de mettre en évidence des défauts structurels sur cette canalisation.

Le linéaire de réseau concerné est de 7 600 m, pour un diamètre allant de 500 à 200 mm.

L'accès du collecteur n'étant possible qu'en période d'étiage, les opérations de contrôle et de remise en état du réseau ont été découpées en plusieurs tranches annuelles.

La présente demande concerne la réalisation de la seconde tranche des travaux de réhabilitation du collecteur, été 2014.

Plusieurs opérations de contrôle de l'étanchéité des réseaux ont été menées entre 2009 et 2013 sur environ 3600 mètres de canalisations.

Pour cette 2ème tranche, 1650 mètres linéaires de canalisations doivent être remis en conformité.

Le détail des travaux de réhabilitation comporte :

- Réhabilitation du collecteur par un procédé de chemisage intérieur avec une résine étanche : 1650 mètres,
- La création d'un accès empierré auprès de la canalisation en bordure du boulevard de l'Europe.
- Réhabilitation de 30 regards de visite,
- Réhabilitation de 2 branchements particuliers,

Le montant des travaux s'élève et se décompose de la façon suivante :

- Inspection préalable du réseau : 37 200 € TTC
 - Création d'accès au réseau et reprises ponctuelles : 44 500 € TTC
 - Réhabilitation de la canalisation par gainage structurant : 266 500 € TTC
- Soit un total de 348 200 € TTC.

Ces travaux de réhabilitation seront assurés sur le marché à bons de commande « Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de voirie, d'éclairage public, de réseaux d'eau, d'assainissement et d'espaces verts – lot 7 – Assainissement » de la CAN ainsi que par le marché à bons de commande « réhabilitation des canalisations d'assainissement sans ouverture de tranchée » de la CAN.

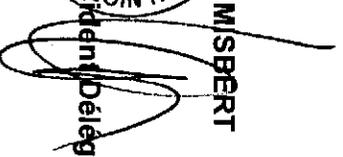
Ces travaux sont susceptibles de se voir attribuer des aides financières de la part du Conseil Général des Deux-Sèvres et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le dossier de demande de subvention relatif au financement des études et des travaux de réhabilitation du collecteur de la vallée du Lambon,
- Solliciter auprès du Président du Conseil Général et du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0


Stéphane MISBERT
Vice-Président Délégué

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
CRAN
Vice-Président Délégué